

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Autres domaines
de compétences

Sous matière : Autres
domaines de compétences
des communes

**OBJET :
ATTRIBUTION
D'AIDES A
L'IMPLANTATION
COMMERCIALE
EN CŒUR DE
VILLE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 11.02.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 11.02.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **24 FEV. 2020**

Séance du Conseil Municipal du 17 février 2020,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal,
BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy,
THOMAS Eric, RATABOUIL Michel, PINEL Jean-Louis,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente : Mme RUIZ Patricia,

Secrétaire : Mme BARTHES Chantal,

Vu la délibération n° 2019-207 approuvée lors du Conseil Municipal du 25
septembre 2019,

Considérant l'avis rendu par le comité de sélection réuni en date du 14 janvier
pour examiner les demandes d'aides,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place d'une aide à
l'implantation commerciale qui a pour vocation d'encourager l'installation et la
prise de commerces en cœur de ville (secteur place de Verdun et rue
Gambetta).

Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies par délibération du 25
septembre 2019, sur la base de critères établis dans le règlement d'attribution
de l'aide. Il est précisé que cette aide est attribuée pour une période de 12 mois
consécutifs.

Il est donné lecture du tableau des demandes annexé à la présente,
conformément à l'avis rendu par le comité de sélection ad hoc, réuni en date du
14 janvier 2019 pour examiner ces demandes.

Les dossiers de demandes d'aides examinés répondant aux critères d'attribution, il est proposé à l'assemblée d'attribuer les subventions selon le tableau présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'attribution de l'aide à l'implantation commerciale pour les dossiers de demande déposés, tel que présenté dans le tableau en annexe.

AUTORISE le versement de cette aide, sous forme de subventions, selon les montants détaillés dans le tableau en annexe.

PRECISE que ces dépenses seront inscrites au budget 2020 de la commune, article 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 17 février 2020.

Application faite le :
21 FEV. 2020
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
20 FEV. 2020
Par publication le :
24 FEV. 2020
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

p/



Hervé ANTOINE



Le Maire,

Patrick Maugard
Patrick MAUGARD

Annexe : tableau demande de paiement – subvention « aide à l'implantation commerciale en cœur de ville »

Commerce ou enseigne	Type d'activité	Adresse	Superficie	Montant du loyer (mensuel)	Plafond (mensuel)	Subvention Ville (€)	
						Par mois	Sur 12 mois
« L'ECHOPPE » Gérante : Mme Amandine SIMON	Bien-être et développement personnel	22 Place de Verdun	60 m2	400.00	250.00	200.00	2 400.00
« AU BEAU PRANA » Gérante : Mme Geneviève LECLERCQ	Bien-être et diététique	18 Place de Verdun	30 m2	250.00	250.00	125.00	1 500.00

Forfait : 10€ par m² X superficie retenue en m² (plafonné à 250€) x taux retenu

Total subvention Ville : 3 900 Euros

Accusé de réception en préfecture
011-211100763-20200217-DELIB202035-DE
Reçu le 20/02/2020